

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 4'813'000.- pour financer le remplacement du système d'aide à l'engagement du centre d'engagement et de transmissions de la Police cantonale vaudoise

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 2 décembre 2013 à la Salle de conférences 1.21, Bâtiment 2, Centre de la Blécherette, à Lausanne. Sous la présidence de M. Olivier Kernen, elle était composée de Mme Christine Chevalley, et de MM. Jean-Marc Nicolet, Claude Matter, Philippe Randin (qui remplace Roxanne Meyer Keller), Denis Rubattel, Jean-François Cachin, François Brélaz, Alexandre Rydlo, Michele Mossi, Hans-Rudolf Kappeler. Mme Roxane Meyer Keller était excusée.

Ont également participé à cette séance :

Mme Jacqueline de Quattro (Cheffe du DES), M. Jacques Antenen (Commandant de la Polcant), M. Roger Muller (Chef DSO et ORCA Police), M. Patrick Amaru (Chef de la DSI).

M. Cédric Aeschlimann a tenu les notes de séance.

Avant de siéger, la commission a procédé à une visite du centre d'engagement et de transmission (CET) de la Polcant de 14h30 à 15h00, présenté par l'adj Silvano Gerosa, Chef remplaçant CET.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat présente brièvement les enjeux de l'EMPD. En premier lieu, le Système d'aide à l'engagement (SAE) est vital pour répondre aux appels des citoyens pour les numéros d'urgence 112 et 117.

Ensuite, ce projet concerne une centrale unique sur 2 sites pour des questions de sécurité et de redondance, particulièrement pour qu'elles puissent se substituer l'une à l'autre en cas de panne. Il est à noter que la possibilité d'une centrale unique n'est pas écartée d'emblée. Pour l'heure, Lausanne veut garder sa centrale. Une nouvelle possibilité s'ouvrira avec le CB4, inscrit au programme de législature, où les collaborateurs seront installés de manière plus optimale. A l'heure actuelle, il n'y a par exemple pas de fenêtres dans les locaux.

De plus, il s'agit d'une synergie supplémentaire dans l'esprit de la police coordonnée, qui peut s'élargir aux polices intercommunales. La collaboration opérationnelle va ainsi s'intensifier dès 2016 entre les polices du canton. Un groupe de travail impliquant la Polcant et la police de Lausanne a été mis sur pied pour se pencher sur le système.

En outre, elle insiste sur l'urgence de cet objet. La garantie du fournisseur actuel échoit le 1^{er} janvier 2015 et les pannes sont une réalité. Le projet a été interrompu par le Conseil d'Etat afin de pouvoir optimiser la situation avec la ville de Lausanne, ce qui était une prise de risque, s'agissant d'un

investissement important. Ce délai supplémentaire était nécessaire pour être sur la même longueur d'onde politiquement.

Le commissaire Roger Muller complète cette présentation en soulignant que le SAE permet :

- d'identifier l'appelant, le lieu de l'événement, de catégoriser cet événement en importance pour savoir quelle décision sera prise ;
- de disposer d'un outil d'aide à la décision pour l'opérateur, formé pour faire des choix en fonction de la trame proposée ;
- de rappeler les alarmes des partenaires et d'améliorer les alarmes, notamment aux moyens de groupes ;
- d'avoir une aide à la conduite et soutien opérationnel pour les agents sur le terrain ;
- de transmettre les données dans le journal des événements de police (JEP) ;
- de disposer des enregistrements de tout ce qui se fait dans le cadre d'un événement. Les procureurs peuvent déposer une réquisition pour savoir ce qui s'est passé lors d'un événement.

Datant de 1999, l'ancien SAE est une technologie obsolète. Si de nombreuses interfaces ont amélioré ce système, il a rencontré des problèmes de fonctionnement et a atteint ses limites. Son remplacement est nécessaire.

L'importance de la redondance technique physique entre les deux centrales a été soulignée car il s'agit du même produit, utilisé par deux centrales, avec deux serveurs et deux lignes séparées. Au moment de la mise en place d'une centrale unique, la nouvelle configuration permettrait de le faire du jour au lendemain, en définissant la centrale principale et la centrale de secours.

Au regard de la police coordonnée, le SAE va permettre à terme une vue d'ensemble de toutes les forces de police du canton, avec notamment un système de géolocalisation de tous les véhicules de police. Actuellement, les échanges entre les centrales se font par téléphone ou par mail, ce qui est archaïque au vu des possibilités.

Le coût de CHF 20'000.- à 40'000.- par année est raisonnable pour les communes, avec des frais couverts dans le cadre de l'autonomie communale.

Cet EMPD permet de remplacer le système avec des améliorations et des plus values issues des nouvelles technologies.

3. DISCUSSION GENERALE

3.1 DÉLAIS DE MISE EN SERVICE

Plusieurs commissaires ont relevé la planification ambitieuse de ce projet, avec une mise en service pour janvier 2015. Il est apparu que la chaîne décisionnelle de la ville de Lausanne aurait dû être terminée avant de mettre en application la décision du Grand Conseil. Un commissaire a par ailleurs souhaité s'assurer que la mise en place de ce projet ne mette pas la pression sur les acteurs et les utilisateurs, comme ce fut le cas avec SIEF. Il a insisté pour que le système fonctionne parfaitement au moment de la livraison. Dans ce contexte, la question de la garantie de prolongation aux utilisateurs de l'ancien SAE s'est également posée, notamment si le projet, qui a pris du retard, n'est pas prêt pour début 2015. Un commissaire a en outre demandé depuis quand la Polcant savait qu'il n'y aurait plus de garantie et de maintenance pour le système actuel dès fin 2014.

Les réponses ont mis en évidence que les négociations avec la police de Lausanne avaient engendré un retard actuel de 6 mois. Le projet a été accepté par la municipalité en juillet 2013, puis par la commission à l'unanimité le 30 octobre 2013, ce qui est un bon signal. Le Conseil communal le traitera au début de 2014. La société Getronics actuel prestataire, a clairement signifié qu'il n'y aurait plus de maintenance et de garantie dès janvier 2015. Cette échéance est connue depuis que Getronics n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel d'offre, ce qui est relativement récent. Au vu du retard pris par le projet, le fonctionnement se fera de manière dégradée. Une prolongation va être négociée avec le fournisseur, en bonne voie dans les discussions, la question de la garantie restant ouverte. Cette

solution d'urgence n'est évidemment pas satisfaisante, le coût de prolongement n'étant pas intégré dans l'EMPD.

3.2 CHOIX DE TECHWAN ET DURÉE DE VIE DU SYSTÈME

Les qualités de Techwan, sise en terre vaudoise, ont été confirmées. Cette entreprise expérimentée a notamment équipé plusieurs polices cantonales, l'aéroport et les pompiers de Genève. Ce nouveau système est élaboré dans une optique évolutive et s'appuie sur une plateforme technologique DotNET permettant d'ajouter des composants. Techwan travaille pour plusieurs cantons et l'idée serait de pouvoir réutiliser ces développements. La plateforme utilisée avec DotNET permet d'assurer l'évolution des aspects mobilité, comme des tablettes.

A la question de la durée de vie du nouveau système, fixée à 15 ans, soit au dessus des critères acceptés, il a été répondu que d'un point de vue comptable, l'investissement est amorti sur 5 ans. La durée acceptée, de 10 à 12 ans, tend toutefois à se raccourcir avec le temps, 8 ans étant un minimum.

3.3 PARTENAIRES ET SYNERGIES

Dans le cadre du concept général de mise en place du système, avec cette nouvelle centrale d'engagement, plusieurs commissaires ont souhaité connaître les réflexions en cours pour une centrale commune pour toutes les forces feux bleus du canton, police, pompiers et sanitaires. Un commissaire a regretté que les partenaires n'aient pas été intégrés dans la chaîne sécuritaire par soucis d'efficacité.

Il a été précisé en réponse que ces questions s'étaient posées, mais qu'en définitive, ces systèmes n'étaient pas adaptés aux divers besoins. Dans le cadre de l'avant-projet, des contacts ont été pris avec les organisations feux bleus du canton pour leur demander s'ils voulaient participer au projet. Seule Lausanne a répondu par l'affirmative. L'ECA procède également au choix de nouveaux moyens d'engagements, mais de manière indépendante. Ainsi, si le même système est plus pratique, il comporte des incidences métiers et financières. Il n'est donc pas possible ou pertinent de tout faire en une fois, même si l'on aurait pu souhaiter par exemple que le 144 rejoigne la centrale. Il est à noter que la santé publique et le 144 ont aussi choisi Techwan. Cependant, des arguments de nature juridique ont fait objection à l'intégration du 144. Des questions de secrets quant à l'intimité des personnes, qui ne doivent pas être connus de la police, étaient difficilement compatibles.

Au niveau des synergies et de la collaboration avec d'autres polices, comme le corps des garde-frontières (CGFR) ou la police militaire (PM), qui peuvent être engagés simultanément pour une même mission, ou d'autres pays comme la France, l'absence de collaboration entre les cantons pour la centrale d'engagement a d'emblée été relevée, en lien avec l'indépendance cantonale. Par ailleurs, le CGFR a son choix propre au niveau de la Confédération et il n'y a pas de pouvoir de collaboration à ce niveau. De plus, le CGFR n'a pas d'intérêt à disposer d'une centrale d'engagement car il n'a pas les mêmes obligations, comme la nécessité de répondre au 117 des cantons. Le CGFR peut venir en complément au niveau de l'engagement et un accord de collaboration a été conclu par le canton de Vaud pour prévoir les compétences octroyées en termes d'intervention et de soutien. Cela ne crée pas pour autant la nécessité de pouvoir localiser toutes les patrouilles de CGFR qui pourraient être engagées. Il ne s'agit pas d'un système de police coordonnée, où la direction opérationnelle a la compétence d'engager des policiers sur tout le territoire vaudois. Le CGFR n'a pas les compétences d'un policier et il n'est pas nécessaire de l'intégrer dans le cadre de la mise en place du SAE. Il devrait par contre être possible de les géolocaliser à terme.

Pour les synergies en matière de système d'information entre les cantons, le principal problème est celui du calendrier. En effet, les cantons n'ont pas les mêmes besoins au même moment et il faut pouvoir aller de l'avant.

Au niveau de la collaboration avec la France, d'autres problèmes se posent, juridiques notamment. La collaboration se fait via le centre de coopération de police et de douane à Genève, où la Polcant a des collaborateurs.

Un commissaire a voulu savoir si le système permet d'avoir des alarmes ou des informations exportées vers d'autres corps comme le CGFR. Il ne s'agirait pas de l'ensemble des informations, mais par exemple d'une partie qui leur serait nécessaire. Il a été répondu que le système le permet et que cela

est prévu avec Lausanne. Il a également été précisé que le SAE donne la procédure, et que l'alarme se fait par téléphone. Le système d'automatisme est dangereux en termes d'aide à l'engagement. Un appel est de toute façon effectué pour quittance l'alarme et s'assurer que le partenaire a bien compris l'alarme.

3.4 INTÉGRATION DES POLICES RÉGIONALES

Concernant la vision du futur concernant ce système, notamment en termes de calendrier d'intégration des polices régionales, ce projet répond à une demande et à une attente des partenaires communaux. La volonté est de les intégrer dans un système global à moindre coût, dans l'esprit de la police coordonnée. L'objectif est de pouvoir utiliser les ressources données à tel moment au profit de secteurs qui en ont besoin. Ainsi, ce projet a été présenté aux commandants des polices régionales, qui se sont engagés dans la démarche. Il s'agira d'intégrer les collaborateurs des polices communales pour ces spécifications. Avec le retard pris, il faudra patienter pour les intégrer dans le projet et un décalage d'une année est envisagé pour les communes.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les points discutés en séance figurent dans le présent rapport.

1.6 Présentation du centre d'engagement et de transmission (CET)

Des précisions ont été apportées concernant les ETP engagés de nuit. Avec les tournus, une partie de la nuit est plus chargée, avec 5 ETP, une seconde plus légère avec 3 ETP. Ainsi, il y a maximum 5 ETP engagés, et un minimum de 3 ETP.

1.9 Forces et faiblesses du système actuel

La maintenance du système actuel est lourde, avec notamment des problèmes de compétences. Celle du nouveau projet sera plus légère, comme en atteste le niveau des frais pérennes dans l'investissement. La maintenance est comprise dans le prix de l'offre.

1.11 Résultats attendus

Le système va être relié à des bases de données fédérales et notamment l'application RiPol qui contient la base de données Schengen Dublin. D'autres applications sont discutées par rapport à l'engagement des forces. Une application Smartphone de la Polcant est en train d'être mis en place au niveau des spécifications.

1.12 Choix de la solution finale

Un commissaire s'est réjoui du fait que le cahier des charges de l'appel d'offre ait été élaboré par le COPIL, soit des personnes proches du dossier, et non imposés par le haut, comme pour d'autres projets qui se sont révélés problématiques. Ainsi, le choix de Techwan a été unanime, en fonction des critères, entre Polcant, Police de Lausanne et DSI. Le Chef de la DSI pense que c'est le bon choix, avec une entreprise qui connaît bien le domaine. Cela constitue aussi un risque car cette petite société est fortement sollicitée, un facteur de risque qui figure dans les tableaux de bord. La pérennité de l'entreprise a de plus été prise en considération dans les critères d'adjudication.

A la question du risque par rapport aux fournisseurs d'électronique et de prestations, qui sont autres que celles du software, les prestations pour les communications sont fournies par Swisscom, sans possibilités alternatives. La police dispose d'autres systèmes de communication comme Polycom et les radios. Cet EMPD ne palie pas à une défaillance complète de Swisscom. Chacun des deux locaux est sécurisé avec son propre serveur et deux points d'entrées séparés.

1.13 Prérequis à l'implémentation de la solution finale

La Polcant est reliée à la centrale d'engagement de Lausanne par une ligne qui existe déjà. Une seconde ligne, indépendante et déplacée à plusieurs kilomètres de la première sera installée.

Un commissaire a fortement déploré le choix de deux LSE externes, prévus pour 3 ans. Estimant que le coût du « personnel stop » dans une telle situation est conséquent, il ne remet cependant pas en cause les besoins en personnels déterminés dans le projet. Il relève que la durée du contrat de 3 ans, est

une forme de pérennité et souligne la dimension sécuritaire du projet. Avec un tel niveau de confidentialité, il est d'avis que ces personnes devraient être engagées, au moins par la suite, une fois que le système sera mis en place.

Il a été répondu que pour la partie informatique, une décision du Conseil d'Etat attribue 53 postes à la DSI, dont 48 pour internaliser des experts de longue durée. Ce cas particulier n'est pas concerné par cette situation car M. Borrajo, le responsable actuel, va travailler sur le système futur. Dès ce moment, il va falloir le remplacer sur le vieux système. Lors de son arrêt, le poste disparaîtra avec le système. Une alternative serait un CDD. L'importance de ces ressources supplémentaires a été soulignée, les difficultés rencontrées pour des projets avec des personnels à l'interne, qui portent 4 à 5 casquettes et ne peuvent pas faire leur travail, ayant été mis en évidence.

Un autre commissaire a considéré qu'en fonction de la réalité du terrain, personne ne postulera pour un CDD de ce genre, qui nécessite du personnel compétent, pouvant amener une expérience d'autres projets similaires. Il sera possible de trouver un jeune qui sort des études, mais sans expérience. Il a relevé qu'une grande partie des métiers de l'ingénierie ne trouvait pas de personnel qualifiée et disponible sur le marché.

Enfin, l'EMCC va travailler en parallèle avec ce centre d'aide à l'engagement et une interface est prévue avec le futur journal et la cartographie SAGA CRISIS, qui a déjà été utilisée avec TRANO13. Il s'agit du même fournisseur. Il n'y a par contre rien de prévu pour le système de base de l'armée, car cela concerne des cas exceptionnels. Ainsi, aucune interface n'est prévue avec le système FIS de l'armée.

3.6 Conséquence sur les communes

Le projet prévu concerne les polices intercommunales. Les communes intéressées participeront au coût. En revanche, les communes sans police ne vont pas pouvoir être associées au projet.

Ce projet va permettre d'identifier les patrouilles des polices régionales et cantonales. Au niveau de l'engagement des patrouilles de police régionale, la Polcant passe par la centrale locale pour demander si une patrouille peut se rendre sur place. En même temps, les polices communales verront où sont les patrouilles de la Polcant, ce qui leur permettra aussi de demander des renforts.

Annexes

Un commissaire a relevé que la convention entre la Polcant et la police de Lausanne figurait dans les annexes et a demandé comment est calculé la répartition financière de 42% et 58%. En reprenant la méthode de calcul figurant dans ce document et les tableaux présentés, il a constaté que le ratio est différent et qu'il y a eu des ajouts à l'investissement. Il lui a été répondu que ce projet de convention date du 26.06.2012 et qu'il a évolué depuis. Ainsi, plus que le nombre d'habitants, c'est le nombre de place de travail et le matériel pour les stations a été pris en compte, soit le nombre de cartes d'appel. L'activité de chaque centrale sur le SAE est ainsi le critère principal. Certains éléments donc ont été modifiés par le COPIL. La direction du projet compte 3 représentants de Lausanne et certaines répartitions ont été adaptées. Il est d'ailleurs spécifié que des modifications seraient possibles dans la convention.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Remarque : Mme Christine Chevalley était absente lors des votes, excusée pour une séance de municipalité.

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 3 du projet de décret est adopté est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 4 du projet de décret est adopté est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 5 du projet de décret est adopté est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 6 du projet de décret est adopté est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Yverdon-les-Bains, le 17 décembre 2013.

Le rapporteur :
(Signé) Olivier Kernén